

Conseil Départemental des
Hauts-de-Seine
PEMC - Pôle Education, Maintenance et
Construction
DBM - Direction des Bâtiments et de la
Maintenance

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Maintenance des machines-outils et matériels du centre technique départemental des Hauts de Seine

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20251171
Date limite de remise des plis	Lundi 23 novembre 2026 à 17h 00m 00s

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

PEMC - Pôle Education, Maintenance et Construction - DBM - Direction des Bâtiments et de la Maintenance

Adresse : Conseil Départemental des

Hauts-de-Seine

57 rue des Longues Raies

92000 Nanterre

Téléphone : 08 06 00 00 92

Site internet : <https://achats.hauts-de-seine.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://achats.hauts-de-seine.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur la maintenance des machines-outils et du matériels du centre technique départemental des Hauts de Seine.

L'accord cadre comprendra six lots chacun pour une catégorie de matériel :

- 1- Entretien et maintenance des machines bois, affûtage et réparations associées et l'affûtage des lames
- 2- Entretien machines serrurerie hors presse plieuse
- 3- Entretien du compresseur et des centrales d'air des ateliers
- 4- Entretien des moyens de levages
- 5- Entretien de la presse plieuse
- 6- Entretien de la potence de force

Code CPV	Libellé CPV
50800000-3	Services divers d'entretien et de réparation

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Maintenance des machines-outils et matériels du centre technique départemental des Hauts de Seine
Acheteur	Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Type de contrat	Marché mixte avec une partie globale et forfaitaire et une partie à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
Structure	6 lots
Lieu d'exécution	Centre Technique Départemental 141, rue de Courbevoie 92000 Nanterre
Développement durable	Clause environnementale
Nature des prix	Prix composites

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 6 lots :

Descriptif - Objet et forme

Lot n°1 - Entretien et maintenance des machines bois, affûtage et réparations associées

Pour la partie à bons de commande par période d'exécution de 2 ans :

Montant minimum 10 000 € HT - Montant maximum 120 000 € HT

CPV 42642100-9 : Machines-outils pour le travail du bois

Descriptifs :

Entretien préventif (nettoyage, graissage, contrôles de sécurité, mises au point, ...) et curatif (réparation, affutage, ...) des machines-outils (scies, mortaiseuses, raboteuses, toupies, dégauchisseuses, perceuses, ...) des ateliers de l'Unité Support Technique (CTD)

Lot n°2 - Entretien machines serrurerie hors presse plieuse

Pour la partie à bons de commande par période d'exécution de 2 ans :

Montant minimum 40 000 € HT - Montant maximum 200 000 € HT

CPV 51540000-9 : Services d'installation de machines et d'équipements à usage spécifique

Descriptifs :

Maintenance des machines-outils de l'atelier serrurerie : nettoyage, graissage, réglage, contrôle de sécurité de toutes les pièces des machines-outils et outils, mise au point, essais, afin d'assurer leur bon fonctionnement, dépannages

et

postes à souder : nettoyage, graissage, réglage, contrôle de sécurité de toutes les pièces des postes à souder, mise au point afin d'assurer leur bon fonctionnement

Lot n°3 - Entretien du compresseur et des centrales d'air des ateliers

Pour la partie à bons de commande par période d'exécution de 2 ans :

Montant minimum 4 000 € HT - Montant maximum 16 000 € HT

CPV 51540000-9 : Services d'installation de machines et d'équipements à usage spécifique

Descriptifs :

Maintenance et l'entretien général du compresseur et des centrales d'air des ateliers : deux centrales d'air, tables de meulage et filtres autonettoyant :

Visite annuelle pour remplacement des cartouches filtrantes, nettoyantes des centrales, contrôle des armoires électriques, contrôle de cycles de décolmatage, contrôle du bon fonctionnement des obturateurs, rédaction d'un rapport d'intervention

Lot n°4 - Entretien des moyens de levages

Pour la partie à bons de commande par période d'exécution de 2 ans :

Montant minimum 14 000 € HT - Montant maximum 60 000 € HT

CPV 50114000-7 : Services de réparation et d'entretien de camions

Descriptifs :

Entretien d'un chariot élévateur type CATERPILAR ETB 8C51950

Contrôles de sécurité de toutes les pièces, essais, mise au pont, dépannages afin d'assurer son bon fonctionnement

Lot n°5 - Entretien de la presse plieuse

Pour la partie à bons de commande par période d'exécution de 2 ans :

Montant minimum 10 000 € HT - Montant maximum 70 000 € HT

CPV 51540000-9 : Services d'installation de machines et d'équipements à usage spécifique

Descriptif - Objet et forme

Descriptifs :

Maintenance préventive et curative de la presse plieuse (révisions, vidanges, réglages, dépannages, remplacement des cartes électroniques)

Lot n°6 - Entretien de la potence de force

Pour la partie à bons de commande par période d'exécution de 2 ans :

Montant minimum 3 000 € HT - Montant maximum 10 000 € HT

CPV 50800000-3 : Services divers d'entretien et de réparation

Descriptifs :

Maintenance et entretien de la potence de force VERLINDE type VR 12 200 B2F N°2019091021069 de l'Unité Support Technique

■ **Durée du marché :**

Le contrat est conclu pour une durée de **2 ans** à compter de la notification du contrat. Il peut être reconduit tacitement une fois pour une durée de **2 ans** sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans.

■ **Modalités de financement et de paiement :**

Financement : Fonds publics du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Délai de paiement : 30 jours.

Le mode de règlement du contrat choisi par la personne publique est le virement administratif.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://achats.hauts-de-seine.fr>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Toutefois, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique afin que lui soit communiquées les modifications et les précisions apportées, le cas échéant, aux documents de la consultation. Pour ce faire, les candidats pourront renseigner le formulaire d'identification disponible via la plateforme AWS. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par eux même les informations communiquées.

Les candidats doivent consulter le détail des informations contenues dans l'annexe du DCE « Conditions d'accès à AWS-Achat ».

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement propre à chaque lot ;
- CCP commun à tous les lots ;

- BPU propre à chaque lot ;
- DPGF propre à chaque lot ;
- DQE propre à chaque lot ;
- Bordereau des délais (BDD) propre à chaque lot ;
- Règlement de la consultation commun à tous les lots.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les opérateurs économiques qui auront retiré le dossier de consultation en ligne et qui se seront identifiés, recevront, le cas échéant, un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition des modifications sur le site <https://achats.hauts-de-seine.fr>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://achats.hauts-de-seine.fr>.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique. Il est toutefois recommandé aux candidats, dans l'optique de limiter les échanges de pièces, de signer électroniquement l'offre déposée.

Le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer le contrat et à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur.

Si le candidat retenu ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé immédiatement après.

En cas de signature papier, le candidat signe manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Le dépôt de la copie de sauvegarde par voie électronique se fait selon les mêmes modalités que le dépôt de l'offre : sur le profil d'acheteur et par un pli séparé de l'offre mentionnant « copie de sauvegarde ». La copie de sauvegarde peut être également envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé, du lundi au jeudi 9H30 à 12H et 14H à 17H, et vendredi 9H30 à 12H et 14H à 16H, à l'adresse suivante :

Département de Hauts-de-Seine
Direction de la commande publique
57 rue des Longues Raies
92000 Nanterre

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur (ou l'imprimé DC1 en cochant la case correspondante dans la section F « Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement ») indiquant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à

Document	Descriptif
	L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Agrément AMADA	Pour le lot 5 uniquement l'agrément AMADA est exigé
Références	Liste des références sur des prestations similaires (3 dernières années) montant, époque, lieu d'exécution
Risques professionnels	Preuve d'une assurance pour les risques professionnels (civil et décennale).
Sous-traitant	Lettre d'engagement si le candidat s'appuie sur un sous-traitant pour justifier de ses capacités à réaliser l'objet du marché et présenter sa candidature

Pour la présentation de sa candidature, l'opérateur économique peut :

- Remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles ;
- S'appuyer sur les formulaires DC1 et DC2 ou équivalents disponibles sur le site du Ministère de l'Economie.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	AE dont il est recommandé de signer électroniquement dès la remise de l'offre

Document	Descriptif
Bordereau des prix unitaires	BPU entièrement complété, sans modification, pour chacun des lots soumissionné
Décomposition du prix global et forfaitaire	DPGF entièrement complétée, sans modification, pour chacun des lots soumissionné
Détail quantitatif estimatif	DQE entièrement complété, sans modification, pour chacun des lots soumissionné
Bordereau des délais	BDD entièrement complété, sans modification, pour chacun des lots soumissionné
Mémoire technique	Le mémoire technique doit comprendre : - L'organigramme et l'équipe dédiée avec la fonction de chaque intervenant, leur qualification et leur CV. Sur l'ensemble des agents, 2 personnes minimum dont le CV montre la compétence et l'expérience pour intervenir sur les machines - Le nombre et les références des pièces détachées en stock en lien avec les matériels d'atelier du lot concerné - Le processus garantissant une prise en charge rapide des demandes de dépannage urgente - La liste des informations techniques mentionnées sur le bon d'intervention à la suite des maintenances préventives ainsi que sur les maintenances curatives - Délai maximum d'intervention sur site afin de procéder à un diagnostic préalable - Délai maximum de prise en charge du matériel en vue de sa maintenance Les éléments éventuellement manquants seront sanctionnés par une pénalité sur la notation.
Mémoire environnemental	Le mémoire environnemental doit comprendre : - Les actions mises en œuvre pour maîtriser puis réduire l'impact carbone des déplacements - La nature de déchets triés et qui partent dans des filières de traitement en recyclage dédiés (métaux, produits chimiques) Les éléments éventuellement manquants seront sanctionnés par une pénalité sur la notation.

■ Prévention des conflits d'intérêts :

Les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, ne peuvent pas candidater.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants communs à tous les lots :

Critère	Complément
1. Prix (50 points)	Prix analysé sur la base de l'addition des montants indiqués dans la DPGF et le DQE
2. Critère environnemental (10 points)	
- 2.1. Pratiques écologiques concernant les véhicules d'intervention (6 pts)	Qualité et pertinence des actions mises en œuvre pour maîtriser puis réduire l'impact carbone des déplacements
- 2.2 : Protection de l'environnement - traitement et valorisation des déchets (4 pts)	Nature de déchets triés et qui partent dans des filières de traitement en recyclage dédiés (métaux, produits chimiques)
3. Critère technique (40 points)	
- 3.1 : Moyens humains (10 pts)	Seront jugées la compétence et l'expérience des équipes pour intervenir sur les machines
- 3.2 : Description des moyens matériels mobilisés pour effectuer les prestations (10 pts)	Seront jugées le nombre et la qualité des pièces détachées en stock en lien avec les matériels d'atelier du lot concerné.
- 3.3 : Méthodologie pour la réalisation des prestations (10 pts)	Qualité du processus garantissant une prise en charge rapide des demandes de dépannage urgente (5 pts) Pertinence des informations techniques mentionnées sur le bon d'intervention à la suite des maintenances préventives ainsi que sur les maintenances curatives (5 pts)
- 3.4 : Délais et temps d'intervention (10 pts)	Délai maximum d'intervention et de prise en charge en heure ouvrée : - Délai maximum d'intervention sur site afin de procéder à un diagnostic préalable (5 pts) - Délai maximum de prise en charge du matériel en vue de sa maintenance (5 pts) Les délais proposés doivent être mis en cohérence avec l'offre proposée et notamment la méthodologie d'intervention. En cas d'absence de proposition ou de proposition supérieure au délai prévu à l'article 4 du CCP, ce dernier sera pris en compte. Les délais sont à mentionner dans le bordereau des délais (BDD)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de BPU et/ou de DPGF rempli incomplètement, l'offre pourra être considérée irrégulière. Le soumissionnaire pourra être invité à régulariser son offre à condition que les manquements ne soient pas substantiels et que son offre ne soit pas anormalement basse. Dans tous les cas, cette régularisation ne peut pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre.

Le DQE est un document indicatif uniquement destiné à servir de base comparative pour le jugement des offres des soumissionnaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le BPU prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le DQE seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du DQE qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il

estimera nécessaires.

Le calcul de la note est effectué selon la formule suivante :

Note PRIX = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix de l'offre du candidat) x Pondération du critère prix

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Le soumissionnaire auquel il est attribué le marché devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique.

Les pièces et attestations seront à déposer par le candidat et ses éventuels cotraitants et sous-traitants sur la plateforme en ligne mise à disposition par l'acheteur, gratuitement, dans son espace sécurisé AWS. A défaut ces documents seront demandés par l'acheteur et les modalités de transmission seront indiquées dans le courrier de demande de transmission des documents. A défaut de production de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le marché ne pourra lui être notifié.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables, conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique.

■ **Assurances :**

Le soumissionnaire devra, avant la notification du contrat et s'il ne l'a pas fait dans son dossier de candidature, justifier qu'il est titulaire des assurances correspondantes et à jour de ses cotisations.

■ **Mise au point :**

Les candidats sont informés qu'il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, avant notification, de confirmer les engagements figurant dans son offre. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

Les modifications introduites dans le cadre de cette mise au point feront l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement.

■ **Notification :**

Il est précisé que seule une copie de l'acte d'engagement et ses annexes signées par le représentant du pouvoir adjudicateur sont notifiées au titulaire du marché, de manière dématérialisée sur le profil acheteur.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ **Renseignements administratifs et juridiques spécifiques, et/ou techniques liés à la présente procédure**

Pour obtenir tout renseignement administratif et juridique spécifique, et/ou technique liés à la présente procédure, les candidats font parvenir **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'acheteur.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via le sas d'échange sur le site <https://achats.hauts-de-seine.fr>. Les candidats recevront la réponse via ce service au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative)
;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif Cergy Pontoise
2-4 Boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Télécopie : 01 30 17 34 59
Site internet : cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr

■ Médiation

Le Département disposant du label RFAR, une médiation est possible pour les litiges résultant de l'exécution du contrat. Les modalités de la médiation est mentionnée au CCP du marché.

■ **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**
[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)